

***CUPE***

# **Mémoire**

**Présenté par le Syndicat canadien de la  
fonction publique (SCFP)**

**à la**

**Commission d'examen du système  
d'aide sociale de l'Ontario**

## **Introduction**

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui compte autour de 600 000 membres, est le plus grand syndicat du pays. En Ontario, le SCFP représente plus de 200 000 travailleuses et travailleurs, dont 30 000 du secteur des services sociaux. Environ 5 000 de nos membres fournissent un éventail de services sociaux municipaux, dont l'aide sociale et des services et soutiens relatifs à l'emploi dans le cadre du programme Ontario au travail (OT).

Le SCFP est fier d'être depuis longtemps un défenseur efficace et progressiste des droits sociaux dans l'élaboration de politiques sociales. Nous sommes particulièrement bien placés pour fournir des recommandations sur l'état de l'aide sociale en Ontario pour les raisons suivantes : 1) nous représentons des travailleuses et des travailleurs qui fournissent les services et les soutiens du programme Ontario au travail (OT); 2) nous représentons celles et ceux qui fournissent les soutiens additionnels aux bénéficiaires d'Ontario au travail; 3) nous représentons les membres de nombreuses agences de services d'emploi communautaire.

Le SCFP est heureux de pouvoir faire part de ses préoccupations, positions et recommandations pour la restructuration de l'aide sociale en Ontario. Toutefois, nous craignons que le but premier de l'examen du système d'aide sociale ne soit de réaliser des économies aux dépens des milliers d'Ontariens qui comptent sur l'aide sociale pour survivre.

Les dépenses consacrées à l'aide sociale dans le programme Ontario au travail devraient atteindre une croissance annuelle de 7,2 % en 2011-2012; mais en 2013-2014, la croissance annuelle des dépenses devrait être de 0,0 % (voir le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, 2011: Figure 7, p. 32). Puisque le facteur principal des coûts d'aide sociale est le nombre de bénéficiaires admissibles, nous devons nous demander si l'objectif de l'examen n'est pas d'instaurer des critères d'admissibilité plus stricts tout en réduisant les prestations d'aide sociale. Nos craintes ne sont pas sans fondement.

Le 25 mars 2010, le gouvernement McGuinty adoptait la *Loi de 2010 sur les mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public visant à protéger les services publics, 2010*, dans le cadre de sa stratégie de réduction du déficit. La *Loi* gèle la rémunération de tous les employés exclus des négociations dans la fonction publique ontarienne et dans le secteur public élargi jusqu'au 31 mars 2012. Les syndicats sont exemptés de la *Loi*. Le gouvernement a cherché à convaincre les agents de négociation d'accepter des gels volontaires de rémunération, mais cette tactique n'a pas connu beaucoup de succès. La province a aussi affirmé qu'elle ne financera aucune hausse de rémunération négociée entre les employeurs et les syndicats pendant la période de gel de deux ans; toute hausse de rémunération devra être financée à partir de budgets de base existants.

Conformément à leur volonté de réduire et, éventuellement, d'éliminer le déficit, les libéraux de Dalton McGuinty ont annoncé, dans leur budget provincial de 2011-2012, leur intention de réduire la taille de la fonction publique de l'Ontario (FPO) en éliminant 1 500 postes entre avril 2012 et mars 2014. Cette réduction s'ajoute à l'élimination de 3 400 postes dans la FPO déjà annoncée. Assurer l'équilibre budgétaire et l'élimination du déficit sur le dos des travailleuses et des travailleurs qui fournissent des services publics essentiels et sur celui des gens qui comptent sur ces services, comme l'aide sociale, est une solution à courte vue. Les compressions dans les dépenses et l'austérité budgétaire ne se traduisent pas en croissance économique, bien au contraire. Pour faire croître l'économie, le gouvernement McGuinty

devrait réinvestir dans les services sociaux, y compris dans les programmes de formation et d'éducation pour les sans-emploi et ceux qui reçoivent des prestations d'aide sociale.

Ce qui suit est une discussion sur certains grands enjeux dans l'examen du système d'aide sociale ainsi que les recommandations soumises par le SCFP.

### **Impact du dernier ralentissement économique**

Le nombre de prestataires de l'aide sociale en Ontario a augmenté de 11,0 % en 2009-2010, en grande partie à cause de la récession et de la perte subséquente de milliers de bons emplois dans les industries manufacturière et automobile. L'an dernier, plus d'un demi-million d'Ontariens étaient au chômage (Statistique Canada, 27 juin 2011: 5).

Selon le budget ontarien de 2011, la province a connu une perte nette de 257 000 emplois pendant la récession. Toutefois, le budget souligne qu'en février 2011, plus de 233 000 nouveaux emplois avaient été créés, ce qui remplace 91 % des emplois perdus pendant la récession. Ce que le budget ne reconnaît pas, c'est que la majorité des nouveaux emplois sont à temps partiel. Les données sur la main-d'œuvre active fournies par Statistique Canada ont incité Campagne 2000 à conclure que « 60 % des nouveaux emplois créés en Ontario au cours des neuf premiers mois de 2010 étaient à temps partiel » (Campagne 2000: 2). L'emploi à temps partiel précaire se définit par de faibles salaires et peu ou pas d'avantages sociaux, y compris des régimes de retraite. Beaucoup des personnes qui occupent ces emplois sont ce qu'il est convenu d'appeler des « travailleurs pauvres ».

Pour l'avenir, les prévisionnistes s'attendent à ce que le chômage reste élevé en Ontario. En fait, le taux de chômage de la province devrait dépasser le taux national pour les deux prochaines années. Selon de récentes prévisions, le taux de chômage annuel en Ontario sera de 8,1 % pour 2011 et de 7,8 % pour 2012, ce qui est plus élevé que le taux de chômage national prévu pour les mêmes périodes (7,6 % pour 2011 et 7,3 % pour 2012).

En plus du chômage élevé, le coût de la vie en Ontario continue de grimper. Les prix à la consommation ont augmenté de 4,0 % pour la période de 12 mois qui a pris fin en mai 2011. En avril 2011, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 3,6 %. L'escalade des prix de l'essence a alimenté une bonne partie de la hausse du coût de la vie. En même temps, l'épicerie coûte de plus en plus cher, la nourriture achetée dans les magasins ayant augmenté de 5,4 % (Statistique Canada, 29 juin 2011). La perte de milliers de bons emplois à temps plein, l'augmentation d'emplois à temps partiel précaires et le taux de chômage élevé constant continueront à exercer d'immenses pressions sur le système d'aide sociale de la province.

### **La profondeur de la pauvreté en Ontario**

Même avant la dernière récession, l'Ontario avait la distinction d'être la capitale du Canada de la pauvreté chez les enfants (CCDS, 2009). Citant Toronto comme exemple, les sources de données révèlent que 20,6 % des familles gagnent moins que le seuil de faible revenu (SFR)<sup>1</sup>. Autrement dit, environ une famille sur cinq à Toronto « consacre une part plus importante de son revenu à l'alimentation, au logement et à l'habillement qu'une famille moyenne » (FCM, 2010: 9).

La mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada est une autre façon d'estimer la pauvreté au Canada. Elle est établie à 50 % du revenu familial médian ajusté et est plus

---

<sup>1</sup> Le SFR est une mesure couramment utilisée établie par Statistique Canada pour rendre compte de la pauvreté.

souvent utilisée dans les comparaisons internationales de la pauvreté. Si nous utilisons la MFR après la mesure fiscale comme indicateur de pauvreté, nous constatons que le taux de pauvreté chez les enfants ontariens en 2008 se situait à 15,2 %, ce qui équivaut à 412 000 enfants de moins de 18 ans vivant dans la pauvreté (Campagne 2000:2).

La pauvreté dans les communautés racisées de l'Ontario est plus profondément enracinée. En effet, environ un tiers de leurs membres vivent sous le seuil de pauvreté. Autour de 30 % de tous les enfants ontariens viennent de communautés racisées; pourtant, ils forment plus de la moitié (51 %) de tous les enfants vivant dans la pauvreté (Campagne 2000, 2010).

La dernière récession poussera sans doute ces statistiques à la hausse, car de plus en plus d'enfants et leurs familles sont tombés dans le dénuement. Les communautés racisées ont été particulièrement frappées par le ralentissement économique. Pendant la récession, les nouveaux immigrants au Canada perdaient trois fois plus leur emploi que les travailleurs nés au pays. Un rapport rédigé par Statistique Canada pour le *Globe and Mail* révélait que « l'emploi chez les travailleurs nés au Canada a chuté de 1,6 % ... comparativement à un déclin de 5,7 % chez les immigrants qui sont au pays depuis cinq ans ou moins ... Les immigrants qui vivent ici depuis au moins une décennie ont connu un sort légèrement meilleur : leur niveau de chômage a diminué de 3 %, ce qui demeure quand même presque le double du taux des personnes nées au Canada » (*The Globe and Mail*, 24 juillet 2009).

### **Un système d'assurance-emploi (AE) inefficace**

Le ralentissement économique a durement frappé les familles et les collectivités, surtout en Ontario où « plus de 160 000 personnes ont joint les rangs des sans emploi en seulement huit courts mois » (Statistique Canada 2008, cité dans SPNO, 2009). En conséquence, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a grimpé en flèche, puisque des milliers de chômeurs ontariens avaient épuisé leurs prestations d'assurance-emploi (AE) ou n'y avaient pas droit<sup>2</sup>. Par exemple, la municipalité régionale de Halton « a connu une *augmentation de 30 %* du nombre de cas pour Ontario au travail entre janvier et mai 2009 » (SPNO, 2009: 8; c'est nous qui soulignons).

Lorsque les chômeurs épuisent leurs prestations d'AE, ils se tournent vers le système d'aide sociale pour survivre. Avec les changements apportés au programme d'AE au fil des ans, moins de chômeurs canadiens sont admissibles aux prestations et le niveau de ces prestations a diminué. Ces changements ont entraîné une augmentation du nombre de chômeurs ontariens qui soumettent des demandes d'aide sociale.

En 1990, la majorité des Canadiens sans emploi (87 %) avaient droit aux prestations d'AE. Toutefois, les compressions successives imposées au système ont radicalement réduit la couverture. Environ 40 % des chômeurs et 32 % des chômeuses sont maintenant admissibles aux prestations d'AE. En Ontario, en 2009, 38 % des sans emploi avaient été jugés admissibles aux prestations d'AE (Campagne 2000). En même temps, les prestations avaient aussi été réduites, passant de 75 % des gains à environ 55 %.

La prestation hebdomadaire d'AE maximale équivaut à 55 % des gains habituels, jusqu'à un maximum de 448 \$ par semaine, avant impôts. Toutefois, la prestation hebdomadaire *moyenne* est beaucoup moins élevée. Les plus récentes données de 2009 pour l'Ontario indiquent que la

---

<sup>2</sup> Le gouvernement fédéral ne rend pas compte des données sur le nombre de Canadiens qui ont épuisé leurs prestations d'AE.

prestation hebdomadaire moyenne pour les hommes était de 387 \$; pour les femmes, elle était encore plus maigre, à 324 \$ par semaine. En moyenne, celles et ceux qui arrivent à se rendre admissibles ne reçoivent leurs prestations que pendant 32 semaines, pendant que d'autres n'ont droit qu'à 14 semaines.

Un marché de l'emploi qui se resserre et une augmentation des emplois à temps partiel et d'autres formes d'emploi précaire ont aussi obligé un nombre croissant d'Ontariens à passer du système d'AE au système d'aide sociale. Bon nombre de travailleuses et de travailleurs temporaires et à temps partiel mis à pied n'ont pas accumulé suffisamment d'heures pour être admissibles à l'AE. En outre, environ 30 % des prestataires canadiens de l'AE sont incapables de trouver du travail avant la fin de leurs prestations d'AE (CTC, printemps 2011: 10).

### **Recommandations :**

- Éliminer le *processus d'attribution des prestations* pour les demandeurs et prestataires en attendant la réception des prestations d'AE et fournir plutôt une aide d'un mois sans obligation de remboursement.

Selon le Congrès du travail du Canada (CTC), le gouvernement fédéral doit :

- Fournir des prestations normales sur la base de 360 heures de travail, peu importe où les travailleuses et travailleurs vivent au Canada.
- Augmenter immédiatement les prestations à 60 % des gains calculés en fonction des 12 meilleures semaines d'une travailleuse ou d'un travailleur.
- Augmenter la période de réception des prestations jusqu'à un maximum de 50 semaines.
- Investir une partie du surplus de l'AE dans de meilleurs programmes de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre.
- Accroître l'appui et le financement des programmes de partage de travail de l'AE pour réduire les mises à pied et établir des liens entre les programmes de partage de travail et de formation.

### **Aide sociale : Ontario au travail (OT) et Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)**

Les programmes d'aide sociale devraient être financés par le gouvernement provincial et fournis par les administrations municipales. Ces dernières ont un rôle important à jouer dans la prestation de l'aide sociale pour la simple et bonne raison qu'elles connaissent et comprennent les besoins locaux. Les administrations locales trouvent difficile de financer les prestations d'OT à partir de l'assiette de l'impôt foncier. Le coût des prestations d'OT fluctue dans les périodes de troubles économiques. La province peut protéger les dépenses municipales contre ces incertitudes en récupérant entièrement les coûts à partir des impôts provinciaux (Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services, 2008).

Le coût total des prestations d'Ontario au travail (OT) reviendra à la province d'ici 2018<sup>3</sup>. Il y aura réduction graduelle des frais partagés municipaux de 20 % au fil du temps :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
3 %	6 %	14 %	29 %	43 %	57 %	71 %	86 %	100 %

Source: CASSD de Sault Ste. Marie, 2011.

Le transfert du coût des prestations d'OT à la province doit être accéléré. Nous affirmons aussi que, dans toute entente à frais partagés, la province doit mettre à jour annuellement sa portion des frais pour couvrir les coûts réels plutôt que de refiler les dépenses aux administrations municipales. Par exemple, le partage des coûts pour les prestations d'OT est parfois asymétrique et les municipalités paient plus que le 20 % prévu dans l'entente à frais partagés.

Les conservateurs de Mike Harris avaient réduit les taux de prestation de bien-être de 22,6 % en 1995, et ces taux ont été gelés pendant neuf ans. En 2003, les libéraux de Dalton McGuinty ont commencé à mettre en œuvre une série de hausses successives totalisant 13,7 %, incluant la hausse de 1,0 % annoncée dans le budget provincial de 2011 pour l'aide sociale. Toutefois, même avec ces hausses, beaucoup d'individus et de familles peinent à mettre de la nourriture sur la table et à se procurer les choses de base.

Même si le financement a augmenté pour les besoins essentiels et le logement dans les composantes de l'aide sociale, il n'y a eu aucune hausse du financement destinée aux prestations obligatoires d'aide sociale, comme la prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et l'allocation pour régime spécial. En outre, il n'y a eu aucune augmentation pour les prestations discrétionnaires; par exemple, à Ottawa, le financement de l'orthétique est gelé depuis dix ans.

À l'heure actuelle, environ 857 000 Ontariens, dont des centaines de milliers d'enfants et de personnes handicapées reçoivent de l'aide sociale (OT) et des soutiens à l'invalidité (POSPH). Un adulte seul bénéficiaire de l'aide sociale reçoit 592 \$ par mois ou un maximum de 7 104 \$ par année, tandis qu'un adulte seul bénéficiaire du POSPH touche 1 053 \$ par mois, ou 12 636 \$ par année. En dollars constants, les données pour la période comprise entre 1989 et 2007 révèlent que les revenus de bien-être social en Ontario ont considérablement diminué :

	Montant en dollars	Changement en %
<b>Célibataire apte à l'emploi</b>	-2 273 \$	-24,0 %
<b>Personne handicapée</b>	-1 255 \$	-9,2 %
<b>Parent seul, un enfant</b>	-2 158 \$	-11,6 %
<b>Couple, deux enfants</b>	-3 326 \$	-13,6 %

Source : Conseil national du bien-être social, hiver 2008.

Par exemple, un couple avec deux enfants bénéficiaire de l'aide sociale en Ontario a reçu 3 326 \$ de moins en 2007 qu'en 1989, ce qui représente une diminution de revenu de 13,6 %. Ce sont les personnes seules aptes au travail qui ont subi la plus importante diminution des revenus de bien-être social pour la période, c'est-à-dire 24 %.

Le budget de l'Ontario de 2011 prévoit une hausse de 1 % de l'OT et du POSPH, ce qui est inférieur au taux d'inflation dans la province. Même avec cette dernière augmentation, les revenus d'aide sociale demeurent dangereusement bas. Ils ne sont pas suffisants pour

<sup>3</sup> À l'heure actuelle, la province paie 81,2 % du coût des prestations d'OT et les municipalités en paient 18,8 %. Le coût de l'administration de l'OT continuera à être partagé à 50-50 entre la province et les municipalités.

permettre aux gens de manger et de payer le loyer. Les statistiques compilées par l'Association ontarienne des banques alimentaires (Ontario Association of Food Banks ou OAFB) révèlent qu'en 2010, les banques alimentaires de la province ont fourni de la nourriture à 402 056 personnes dans toute la province, une augmentation de 7,4 % par rapport à 2009 et de 28,0 % par rapport à 2008. Chaque mois, les banques alimentaires ontariennes nourrissent 150 000 enfants (OAFB, 2010). Beaucoup de prestataires de l'aide sociale ne peuvent pas se permettre de manger sainement, ce qui a de nombreuses conséquences négatives sur leur santé, comme la dépression, les maladies cardiaques et le diabète.

En outre, le système d'aide sociale de l'Ontario compte plus de 800 règles et règlements que la loi oblige à administrer et qui piègent les gens dans un cycle de pauvreté et de désespoir.

### **Recommandations :**

- Accélérer le transfert du coût des prestations d'OT à la province.
- Mettre à jour annuellement, pour la province, sa portion du partage des coûts afin de couvrir les coûts réels au lieu de refiler les dépenses aux administrations municipales.
- Créer un régime provincial abordable de soins de santé et de soins dentaires pour les personnes à faible revenu.
- Indexer immédiatement l'OT et le POSPH à l'inflation.
- Augmenter les niveaux de prestations en fonction du coût de la vie réelle pour le logement, la nourriture, l'électricité, le téléphone et les transports (Comité sur l'accessibilité de la Coalition action POSPH, 2008).
- Hausser les allocations d'OT et du POSPH pour le logement et les lier aux loyers moyens dans différentes collectivités (Comité sur l'accessibilité de la Coalition action POSPH, 2008: 19), en tenant compte de l'augmentation du coût de l'électricité, de l'essence et de l'assurance des biens, tous inclus dans la composante du logement.
- Réviser immédiatement la déduction de 100 % des revenus d'emploi au cours des trois premiers mois de prestations d'Ontario au travail et instaurer une exemption forfaitaire de 500 \$ ou appliquer immédiatement l'exemption de 50 % des revenus d'emploi.
- Amorcer immédiatement un examen des 800 règles et règlements qui régissent l'admissibilité à l'aide sociale et les niveaux de prestations dans le but de « simplifier le processus et de mettre fin au travail administratif redondant et inutile » (Deb Matthews, 2004: 25 citée dans CCDS 2009: 15).
- Simplifier le processus de demande au POSPH et fournir de l'aide aux demandeurs (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, décembre 2009: 10).
- Assurer une dotation en personnel suffisante et fournir à ce personnel une formation adéquate pour que le service soit offert de façon à respecter tous les demandeurs et bénéficiaires du POSPH (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, déc. 2009: 10).
- Rendre l'information sur les droits et sur les prestations offertes aux demandeurs et aux bénéficiaires disponible en formats accessibles (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, décembre 2009: 10).

### **Logement social**

Dans les années 1980 et 1990, les gouvernements fédéral et provinciaux ont commencé à sabrer dans le financement et à se décharger de leurs responsabilités en matière de logement social à coût abordable sur les administrations locales. Vers le milieu des années 80, le gouvernement a réduit le financement accordé au logement abordable; en 1993, presque tout le

financement fédéral avait été éliminé. Puis, en 1996, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de confier la majeure partie de ses programmes de logement aux provinces et aux territoires. Le gouvernement ontarien a annulé presque tout le financement destiné aux nouveaux logements abordables en 1995. Trois ans plus tard, en 1998, la province a commencé à remettre tout le dossier du logement abordable aux municipalités.

Selon le Wellesley Institute, l'Ontario a le « pire dossier de toutes les provinces en matière d'investissement dans le logement. À 64 \$ par personne, l'Ontario investit la moitié de la moyenne des provinces et moins du tiers du montant investi par le chef de file au pays, la Saskatchewan. Le gouvernement de l'Ontario s'est délesté des programmes de logement et des dépenses pour les refiler aux municipalités, qu'il oblige à contribuer davantage que dans toute autre province. Même avec les hausses modestes des dernières années, les dépenses provinciales au chapitre du logement sont toujours les plus faibles depuis deux décennies. » (2010: 83)

L'Ontario a désespérément besoin d'unités de logement social, tout comme l'ensemble du pays. Le gouvernement fédéral continue de se soustraire à sa responsabilité d'offrir du logement social à coût abordable aux milliers de familles aux prises avec des logements trop chers ou insalubres. En 1988, 22 000 nouvelles unités de logement social ont été construites au Canada. Mais en 2002, ce nombre était tombé à un maigre 1 500 pour *l'ensemble du Canada* (CCDS, 5 février 2010). Le nombre de nouvelles unités ne suffit évidemment pas à répondre la demande et les listes d'attente s'allongent.

Des centaines de milliers de personnes pauvres en Ontario, qu'elles travaillent ou qu'elles comptent sur l'aide sociale, consacrent plus de la moitié de leur revenu au logement. En dix ans, de 1991 à 2001, le nombre de ménages ontariens vivant dans des logements trop chers, insalubres ou surpeuplés a augmenté, passant de 433 000 à 600 000 familles, ou environ 1,7 million de femmes, d'hommes et d'enfants (Maxwell, 2009: 19).

En Ontario, 152 000 ménages attendent une unité de logement social, une augmentation de 8 % par rapport à 2010 et de 18 % par rapport à 2009 (ALSBLO, 2011). Plus de 60 000 personnes attendent un logement subventionné à Toronto et plus de 10 000 à Ottawa. Et cette attente peut être longue. À Toronto, il faut parfois 140 mois et à Ottawa, l'attente peut aller jusqu'à 100 mois (FCM, 2010: 40, tableau 33).

Bien entendu, toute discussion sur le besoin de logement social adéquat et à coût abordable doit tenir compte du problème de l'itinérance. Les statistiques sont alarmantes et gênantes pour une province aussi riche que l'Ontario. À Toronto, 10 000 personnes sont sans abri chaque soir, incluant les personnes vivant dans des refuges; les chiffres correspondants pour Ottawa sont de 1 000 à 2 000 personnes sans abri chaque soir (CCDS, 5 février 2010).

### **Recommandations :**

- Fournir des niveaux de financement suffisants, pour les gouvernements provinciaux et fédéral, pour permettre aux administrations locales d'accroître l'approvisionnement en logements, de fournir des services de logement d'urgence et d'intégration et de mettre en œuvre un plan d'action pour prévenir l'itinérance et y mettre fin.
- Faire pression sur le gouvernement fédéral en faveur de la création et du financement d'un programme national de logement à coût abordable, avec des cibles et des délais précis (Campagne 2000, 2010).

- Investir pour mettre à niveau le stock vieillissant de logements sociaux (Campagne 2000, 2010).
- Verser une prestation mensuelle pour le logement aux locataires à faible revenu afin de diminuer le coût des loyers (Campagne 2000, 2010).
- Renforcer les lois protégeant les locataires (Campagne 2000, 2010).

### **Plafond des actifs**

Le plafond des actifs et les mesures de récupération servent à maintenir les personnes pauvres dans la pauvreté et à perpétuer le cycle de la pauvreté dans les familles. Loin d'aider les prestataires de l'aide sociale, le plafond des actifs leur garantit plus de difficultés et nuit aux efforts de reprise économique de l'Ontario. À l'heure actuelle, pour être admissible à l'aide sociale en Ontario, une personne doit avoir épuisé toutes ses épargnes et tous ses REER.

Pour chaque dollar gagné par les prestataires de l'aide sociale et des soutiens à l'invalidité, 50 cents sont déduits des chèques gouvernementaux et leur loyer augmente s'ils vivent dans un logement subventionné. Si deux personnes célibataires prestataires de l'aide sociale louent un appartement ensemble, le gouvernement réduira la composante logement de leurs deux chèques. Une mère monoparentale qui reçoit de l'aide sociale verra ses prestations diminuer si elle obtient un prêt étudiant pour recevoir une éducation postsecondaire.

### **Recommandations :**

- Entreprendre un examen complet des règlements relatifs aux actifs dans le but de créer une approche plus cohérente et plus juste en matière d'actifs et de revenus (Comité sur l'accessibilité de la Coalition action POSPH, 2008).
- Harmoniser et hausser les niveaux d'actifs pour l'OT et le POSPH (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, février 2009).
- Hausser le plafond des actifs pour un prestataire célibataire bénéficiaire du POSPH à 10 000 \$ et à 500 \$ pour chaque membre additionnel de l'unité prestataire.
- Exempter encore 5 000 \$ par adulte dans les comptes d'épargne libres d'impôts et les RÉER, comme l'a fait l'Alberta.
- À plus long terme, songer à mettre en œuvre une exemption générale de 60 000 \$ pour les instruments enregistrés, comme au Québec.
- À court terme, reporter toutes les évaluations des actifs pour les six premiers mois de prestations, comme à Terre-Neuve-et-Labrador.
- Offrir une exemption forfaitaire de gains pour chaque membre de l'unité prestataire de 500 \$ par mois, à compter du mois de la demande. L'exemption de 500 \$ remplacerait l'actuelle règle prévoyant que les gains sont déduits d'un dollar pour un dollar pour les trois premiers mois de prestation d'OT et de 50 % des gains du quatrième mois.
- Exempter les RÉER en tant que gains (Comité sur l'accessibilité de la Coalition action du POSPH, 2008).
- Exempter les bourses d'études en tant que revenu.
- Éliminer les règles relatives aux revenus, incluant le traitement des prêts comme des revenus et les déductions lorsque des membres de la famille ou des amis contribuent au coût de l'épicerie ou des repas.
- Éliminer les règles qui punissent la gestion intelligente de l'argent, comme le partage d'un logement, le choix d'un hébergement avec chambre et pension et la vie avec des membres de la famille.
- Permettre aux adultes et aux enfants à charge fréquentant des établissements d'enseignement postsecondaire et recevant des prestations du RAFÉO de vivre dans la

maison familiale sans pénalité pour l'admissibilité des parents (Comité sur l'accessibilité de la Coalition action du POSPH, 2008).

- Permettre aux prestataires de continuer à recevoir un soutien au revenu d'OT et du POSPH pendant qu'ils fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire au lieu de contracter des prêts de la RAFÉO et éliminer les restrictions touchant les personnes célibataires accédant à l'éducation postsecondaire (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, février 2009).

### **Services de garde à l'enfance et d'éducation de la petite enfance**

Les services de garde à l'enfance et d'éducation de la petite enfance doivent être considérés comme une composante importante de la stratégie globale de réduction de la pauvreté du gouvernement. Le budget provincial du 25 mars 2010 prévoyait 63,5 millions de dollars de nouveau financement annuel pour la garde à l'enfance afin de remplacer l'argent fédéral disparu. Le financement sera utilisé pour soutenir environ 8 500 places en garderie dans la province. Mais il en faudrait beaucoup plus pour appuyer les parents qui travaillent ou qui sont inscrits à des programmes de recyclage et d'acquisition de compétences.

La recherche révèle un manque de place en garderies réglementées en Ontario : à peine 13,6 % des enfants de moins de 12 ans ont accès à une place en garderie réglementée. En 2010, environ 16 000 enfants de Toronto étaient inscrits sur des listes d'attente pour des services de garde subventionnés. Les parents doivent parfois payer jusqu'à 50 \$ par jour (Campagne 2000: 5). Malheureusement, dans certaines municipalités de l'Ontario, l'accès à des services de garde à l'enfance municipaux à coût abordable et de qualité est un problème qui risque de s'aggraver encore.

En 2010, la Ville de Windsor, invoquant un manque de fonds, a décidé de fermer toutes ses garderies municipales, c'est-à-dire sept garderies exploitées par la Ville et deux bureaux satellites. Maintenant, aux prises avec un déficit de 774 millions de dollars, la Ville de Toronto envisage, entre autres mesures, de réduire considérablement ses programmes de garde à l'enfance. La Ville songe notamment à confier 57 garderies municipales au secteur privé, à éliminer plus de 2 000 subventions aux parents et à oublier les inspections de qualité.

Les administrations locales sont responsables de fournir et de maintenir la prestation de services de garde à l'enfance publics sans but lucratif. Plus que tout autre niveau de gouvernement, les municipalités sont, à bien des égards, plus près des collectivités qu'elles desservent, ce qui leur permet de mieux répondre aux besoins, dont la nécessité critique de services de garde à l'enfance.

Un financement insuffisant, combiné à l'introduction de la maternelle à temps plein pour les enfants de 4 et 5 ans et à la diminution des inscriptions, a des effets sur les garderies dans les régions rurales, nordiques et éloignées de la province. L'Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario (ASSMO) signale que plus de 200 garderies réglementées pourraient fermer leurs portes, ce qui toucherait au moins 8 100 enfants et 600 membres du personnel.

Dans son budget du printemps 2011, le gouvernement McGuinty prévoyait 51 millions de dollars sur trois ans pour stabiliser le financement des garderies dans la foulée de la mise en œuvre des programmes d'apprentissage préscolaire à temps plein pour les enfants de 4 et 5 ans. Le budget consacre aussi 300 millions de dollars à l'expansion de la maternelle à temps plein en 2011-2012. En même temps, le gouvernement a indiqué qu'il voulait adopter une loi qui permettrait aux conseils scolaires de conclure des ententes avec des fournisseurs tiers pour les programmes précédant et suivant les heures de classe. Ce changement de politique est

contraire à la vision en matière d'éducation de la petite enfance proposée par le D<sup>r</sup> Charles Pascal, conseiller spécial en apprentissage préscolaire du premier ministre. Dans son rapport de 2009, *Dans l'optique de notre meilleur avenir : Mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario*, le D<sup>r</sup> Pascal recommandait que seuls les conseils scolaires offrent les programmes précédant et suivant les heures de classe.

Conformément à son changement de direction politique, le gouvernement a mis en œuvre le *Règlement 221/11, Programmes de jour prolongé et programmes offerts par des tiers*. Le règlement stipule que les conseils scolaires ne sont pas tenus d'exploiter directement des programmes complets, incluant les programmes préscolaires et postsecondaires. Ces programmes peuvent plutôt être fournis directement par des exploitants tiers, y compris par des exploitants à but lucratif. En outre, il peut y avoir des listes d'attente pour certains programmes, en fonction de la capacité des programmes à accepter des élèves. Selon son expérience, le SCFP croit que la préoccupation principale des exploitants à but lucratif est d'accroître leurs profits, souvent aux dépens de la qualité des soins.

### **Recommandations :**

- Mettre en œuvre *toutes* les recommandations du rapport du conseiller spécial en apprentissage préscolaire (Campagne 2000, 2010).
- Créer au moins 7 500 nouvelles places en garderie à coût abordable (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, février 2009).
- Bonifier les salaires et avantages sociaux des éducatrices en garderie (Campagne 2000, 2010).
- Fournir le financement nécessaire pour permettre aux garderies d'offrir des heures de garderie flexibles, en particulier pour les parents qui travaillent par quarts.
- Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il crée et finance un système national d'éducation de la petite enfance et de services de garde à l'enfance (Campagne 2000, 2010).

### **Charge de travail**

Au cours d'une réunion tenue dernièrement, des membres du SCFP offrant des soutiens et des programmes d'OT ont constaté qu'une majorité des membres avaient plus de 150 cas à gérer et que certains en avaient même plus de 200. Nos membres sont préoccupés par la qualité des services qu'ils fournissent à une clientèle vulnérable, compte tenu du nombre élevé de cas qu'ils ont à traiter. Ils craignent que cette lourde charge de travail nuise aux personnes qu'ils veulent aider. Il y a maintenant des listes d'attente pour voir les clients. Avec les attentes élevées en matière de travail administratif et d'autres exigences professionnelles, beaucoup de nos membres affirment que leur travail est devenu déqualifié et impersonnel; certains ne connaissent même pas une bonne partie de leurs clients. Comme l'a dit l'un d'eux, « les clients sont maintenant des numéros ».

Le nombre élevé de cas à traiter est un problème de santé et de sécurité pour nos membres. Des attentes irréalistes mènent à l'épuisement des travailleuses et des travailleurs, à l'usure de compassion et à des congés dus au stress, et tout cela a des effets négatifs sur la qualité des services.

### **Recommandations :**

- Fournir, au niveau de la province, un financement suffisant et d'autres ressources pour régler le problème du nombre élevé de cas que doivent traiter les travailleuses et les

travailleurs. Comme le souligne l'ASSMO, « une travailleuse ou un travailleur social qui a trop de responsabilités est inefficace » et les clients reçoivent des services de moindre qualité (ASSMO, 2009).

- Financer des ratios établis travailleur-clients, comme les ratios établis enseignant-élèves dans le système d'éducation et les ratios établis éducatrice-enfants dans le système de garderies (ASSMO, 2009).
- Financer adéquatement le système d'aide sociale afin de respecter les ratios de cas négociés par les employeurs et les syndicats.
- Maintenir le financement discrétionnaire destiné aux gestionnaires de services pour les clients, lorsque tous les coûts de l'OT seront renvoyés à la province (ASSMO, 2009).

## **Syndicalisation**

« Une stratégie efficace de réduction de la pauvreté doit tenir compte des lacunes dont souffre la main-d'œuvre rémunérée » ce qui implique qu'il faut fournir un « accès accru à la syndicalisation » (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, février 2009 : 16). La recherche montre que des milieux de travail syndiqués offrent de meilleurs salaires, avantages sociaux, régime de retraite et conditions de travail, ce qui aide les familles, les enfants et les collectivités à prospérer, que l'économie soit bonne ou mauvaise.

Avant 1995, en Ontario, la majorité des travailleuses et travailleurs d'un milieu de travail devaient signer des cartes syndicales s'ils voulaient adhérer à un syndicat. Mais la loi a changé en 1995 et elle exige désormais que les travailleuses et travailleurs signent une carte syndicale *en plus* de tenir un scrutin secret. L'exigence de participer à un scrutin secret rend plus difficile la syndicalisation, car il pourrait y avoir des craintes ou des menaces d'intimidation de ceux qui ne veulent pas d'un lieu de travail syndiqué.

### **Recommandation :**

- Rétablir l'accréditation par signature de cartes *seulement* pour tous les travailleurs et travailleuses de l'Ontario (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, février 2009).

## **Prestation ontarienne pour enfants (POE)**

Mise en œuvre en 2008, la POE est offerte aux familles à faible revenu, qu'elles travaillent ou comptent sur l'aide sociale. La prestation annuelle maximale actuelle est de 1 100 \$ par enfant, ou de 92 \$ par mois par enfant. Mais pour les prestataires de l'aide sociale, les prestations seront réduites parce qu'une partie sera récupérée (Maxwell, 2009: 15).

En 2011, les enfants dont les parents reçoivent de l'aide sociale obtiennent une prestation de 50 \$ par mois par enfant plutôt que le plein montant de 92 \$ par mois par enfant, parce que les taux d'OT et de POSPH diminueront à mesure que la POE augmentera<sup>4</sup>. Dans les faits, la récupération de la prestation pour enfants remplace la récupération du Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE). Le gouvernement McGuinty a mis fin à la pratique de la récupération de la SPNE pour les prestations d'aide sociale en juillet 2008.

### **Recommandations :**

---

<sup>4</sup> Les anciennes allocations de rentrée des classes et de vêtements d'hiver ont été intégrées dans la Prestation ontarienne pour enfants.

- Accroître la prestation pour enfants maximale à 1 500 \$ par année (125 \$ par mois) par enfant.
- Cesser de réduire les prestations pour les besoins essentiels des prestataires de l'aide sociale qui reçoivent la POE.

### **Allocation pour régime spécial (ARS)**

Le budget provincial de 2010-2011 a réduit l'Allocation pour régime spécial, un programme qui fournissait jusqu'à 250 \$ par mois de plus aux bénéficiaires de l'aide sociale dont la santé exigeait un régime nutritionnel particulier sur recommandation d'un médecin. Cette mesure a fait diminuer de 30 % le revenu des bénéficiaires de l'aide sociale qui recevaient aussi l'allocation pour régime spécial. C'était la plus importante réduction de l'aide sociale depuis que Mike Harris avait sabré dans les taux de bien-être en 1995.

Le gouvernement voulait remplacer l'Allocation pour régime spécial par un nouveau *Programme de supplément alimentaire*<sup>5</sup> administré par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Le gouvernement invoque l'escalade des coûts comme raison pour mettre fin au programme d'Allocation pour régime spécial. Le nouveau programme de supplément alimentaire aurait été plus restrictif que le programme pour régime spécial, c'est-à-dire que moins de personnes y auraient été admissibles.

Depuis, le gouvernement a décidé de revoir l'Allocation pour régime spécial au lieu d'adopter le Programme de supplément alimentaire. L'ARS revue est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011. En outre, l'ARS fera partie de l'examen de l'aide sociale du gouvernement. Avec les changements apportés à l'ARS, les personnes qui reçoivent présentement l'allocation ne seront pas toutes admissibles à cet avantage. Elles devront refaire une demande pour recevoir la nouvelle version de l'ARS. Les paiements de l'actuelle ARS cesseront le 31 juillet 2011.

Entre-temps, le ministère a décidé de mettre en œuvre toutes les recommandations du Comité d'experts en matière de régimes alimentaires spéciaux en ce qui a trait aux montants en dollars rattachés aux besoins alimentaires spéciaux. Le rapport final du Comité a été présenté au ministère en avril 2008. Le Comité a aussi recommandé au gouvernement de désassurer plusieurs états pathologiques précédemment inclus dans la SDA notamment :

- Insuffisance cardiaque congestive
- Allergies alimentaires – œufs
- Allergies alimentaires – soja
- Maladie métabolique des os
- Stomies<sup>6</sup>
- Anémie microcytique (carence en vitamine B12 et acide folique)
- Anémie macrocytaire (carence en fer)

---

<sup>5</sup> En 2010, le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario a jugé que le « gouvernement faisait preuve de discrimination à l'égard (d'individus) pour des motifs fondés sur un état pathologique ou un handicap, ce qui contrevient au *Code des droits de la personne* » (*Toronto Star*, 26 février 2010). Le Tribunal a ordonné au gouvernement d'accorder plus d'argent aux personnes utilisant le programme de régime spécial. À peine quelques mois plus tard, la province a décidé d'éliminer complètement l'ARS et de le remplacer par un nouveau Programme de supplément alimentaire. Toutefois, le gouvernement a depuis décidé de se conformer à la décision du Tribunal à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

<sup>6</sup> La United Ostomy Associations of America définit la stomie comme une « ouverture chirurgicale dans le corps servant à l'évacuation de déchets organiques ». Les stomies incluent la colostomie et l'iléostomie.

Les autres changements apportés à l'ARS incluent l'exigence pour les prestataires d'accepter de fournir des renseignements médicaux pertinents pour appuyer leur demande, ce qui soulèvera sans doute des problèmes de confidentialité.

**Recommandations :**

- Respecter la décision du tribunal des droits de la personne et restaurer le montant de 250 \$ par mois éliminé de l'Allocation pour régime spécial.
- Restaurer la couverture de l'ARS pour les états énumérés ci-dessus.
- Adopter des normes d'admissibilité en vertu desquelles on ne pourra pas refuser sans raison valable l'accès à l'ARS.
- Mettre en œuvre des lignes directrices qui respectent le droit à la vie privée des gens en matière de renseignements médicaux.

**Salaire minimum**

En 1995, le salaire minimum général en Ontario a été gelé à 6,85 \$ l'heure pour une période de neuf ans. Le budget du printemps de 2011 maintient le salaire minimum à 10,25 \$ l'heure en 2011. Le Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté a demandé au gouvernement ontarien de protéger le salaire minimum contre la pauvreté pour les travailleuses et travailleurs à temps plein. « Il faudra pour cela hausser le salaire minimum à un niveau qui permettrait à un adulte célibataire travaillant à temps plein toute l'année d'avoir un revenu suffisant pour le maintenir au-dessus du seuil de pauvreté » (Décembre 2009: 7). Nous recommandons aussi d'indexer le salaire minimum à l'inflation. Le budget prévoit aussi la nomination d'un comité pour fournir des conseils sur le salaire minimum.

**Recommandations :**

- Hausser immédiatement le salaire minimum à 11 \$ l'heure.
- Protéger le salaire minimum contre la pauvreté pour empêcher les travailleuses et travailleurs de sombrer dans la pauvreté.
- Indexer le salaire minimum aux taux d'inflation annuels.
- Consulter les syndicats pour savoir comment améliorer le salaire minimum.

**Équité salariale**

La discrimination salariale fondée sur le sexe persiste dans le secteur des services sociaux de l'Ontario. Pour y mettre fin, tous les niveaux de gouvernement doivent financer adéquatement l'équité salariale en fonction du principe du « salaire égal pour un travail d'égale valeur ». Mary Cornish, experte en équité salariale, soutient que depuis des décennies, les gouvernements ont négligé leur responsabilité en matière d'élimination de l'écart salarial entre les femmes et les hommes : « Des millions de dollars sont dus en rajustements d'équité salariale dans le secteur public » et « le financement accordé par le gouvernement pour faire appliquer la loi a diminué de moitié depuis le début des années 1990 » (Cornish, mars 2008).

En 2008, les hommes gagnaient en moyenne 903 \$ par semaine, comparativement à 661 \$ pour les femmes (RHDSC). La discrimination salariale fondée sur le sexe est l'une des principales causes de pauvreté chez les femmes et les enfants et on doit en tenir compte en tant que composante importante de la stratégie de réduction de pauvreté de la province.

**Recommandations :**

- Le gouvernement provincial doit financer entièrement tous les rajustements d'équité salariale qui sont dus (Cornish, 2008).
- Le gouvernement provincial doit fournir le financement voulu pour maintenir les rajustements d'équité salariale (Cornish, 2008).
- Le gouvernement provincial doit restaurer le financement de la Commission de l'équité salariale et du Tribunal de l'équité salariale (Cornish, 2008).

### **Éducation et formation**

Le SCFP recommande que l'examen du système d'aide sociale étudie les possibilités en matière de formation et d'éducation pour les bénéficiaires de l'aide sociale et du POSPH. « Le manque de soutiens efficaces en formation et en éducation ... empêche les gens de se réoutiller pour profiter de nouvelles occasions d'emploi » (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, décembre 2009: 9). Un examen des possibilités de formation et d'éducation pour les prestataires de l'OT et du POSPH est une mesure à la fois de réduction de la pauvreté et de relance économique.

Le système d'aide sociale doit être restructuré de manière à répondre aux besoins essentiels des bénéficiaires, comme des aliments nutritifs, des vêtements et un toit. Il est difficile, voire impossible, de se concentrer sur des études lorsqu'il faut consacrer toutes ses énergies à la lutte quotidienne pour payer le loyer et mettre de la nourriture sur la table.

### **Recommandations :**

- Inclure explicitement dans l'examen du système d'aide sociale un engagement à assurer des programmes de qualité et efficaces de soutien à l'éducation, à la formation et à l'emploi pour les prestataires de l'OT et du POSPH (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, février 2009).
- Entre-temps, accroître l'admissibilité aux programmes de soutien à l'emploi et de formation financés ou offerts par la province pour les prestataires de l'aide sociale (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, février 2009).
- Veiller à ce que chaque plan annuel exigé en vertu de l'entente Canada-Ontario sur la mise en œuvre de la main-d'œuvre inclue des soutiens de grande qualité et efficaces à l'éducation, à la formation et à l'emploi pour les personnes recevant des prestations d'OT et du POSPH (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, février 2009).
- Mettre en œuvre un outil d'évaluation des compétences en emploi axé sur les compétences pour permettre aux travailleuses et travailleurs d'OT et du POSPH de mettre en valeur les forces des clients par rapport aux possibilités d'emploi.
- Fournir une formation aux travailleuses et travailleurs afin qu'ils puissent mieux déterminer les compétences et habiletés en emploi transférables des clients.
- Fournir une formation aux travailleuses et travailleurs afin qu'ils puissent plus facilement déterminer les compétences non techniques dont les clients pourraient avoir besoin pour s'améliorer et réintégrer le marché du travail.
- Entreprendre un examen approfondi de l'actuelle politique relative à la non-conformité aux règles et aux démissions ou congédiement en vertu de la loi ontarienne. La nature punitive de la politique peut créer des difficultés financières aux clients et contribuer à une mauvaise estime de soi et à un moral faible.
- Fournir des appuis aux parents et aux familles pour inciter les jeunes à obtenir un diplôme d'études secondaires.

### **Technologie**

En avril 2010, le *Projet de modernisation des solutions pour les services sociaux* a été mis en œuvre pour remplacer le *Système de gestion du modèle de prestation des services* (SGMPS). Le SGMPS est le système informatisé qui applique les 800 règles et règlements déterminant l'admissibilité à l'aide sociale et les niveaux de prestation. L'ISAC (Income Security Advocacy Center) a examiné le rapport Matthews de 2004 : « Il est clair que le SGMPS a été élaboré pour frustrer et non pour appuyer un système de chargés de cas basé sur le soutien et la défense des clients. Les systèmes informatiques rigides, par exemple dans le cas du supposé "problème" qui a empêché pendant des mois le gouvernement de traiter l'augmentation de 3 % des taux d'aide sociale, doivent être remplacés. » (Comité sur l'accessibilité de la Coalition action POSPH, 2008: 26)

Contrairement au SGMPS, le nouveau logiciel permettra les demandes en ligne pour le logement social, les garderies, le POSPH et OT. Toutefois, c'est le logiciel et non une personne qui déterminera l'admissibilité aux services. La conception du nouveau logiciel permettra-t-elle facilement aux personnes handicapées d'accéder au système? Et les personnes peu alphabétisées? Les demandes en ligne réduisent aussi la capacité de diriger immédiatement les personnes qui ne sont pas admissibles à OT et au POSPH vers des programmes communautaires qui pourraient les aider.

Les travailleuses et les travailleurs des premières lignes et leurs syndicats doivent être consultés sur la conception et la mise en œuvre de la nouvelle technologie informatique qui remplacera le SGMPS, le *Projet de modernisation des solutions pour les services sociaux*. La province avait retenu les services d'Accenture (autrefois Andersen Consulting) pour concevoir et mettre en œuvre le SGMPS, mais les travailleuses et travailleurs n'ont jamais été consultés pendant le processus. Les résultats ont été désastreux : les travailleuses et les travailleurs signalent une hausse du stress et de la frustration, une augmentation de la charge de travail, une perte de compétences, la diminution du contrôle de leur travail et un lieu de travail dépersonnalisé qui comporte peu d'interaction avec les clients (Hennessy et Sawchuk, 2003). En 2004, Accenture a reçu 284 millions de dollars pour son travail sur le *Projet de modernisation des solutions pour les services sociaux* (Conrath et MacMillan, 2004).

### **Recommandations :**

- Une nouvelle technologie est une bonne chose, puisque le SGMPS n'a jamais été efficace; mais les travailleuses et travailleurs des premières lignes et leurs syndicats doivent être consultés sur la conception et la mise en œuvre de la nouvelle technologie.
- La nouvelle technologie doit être sans danger pour les travailleuses et les travailleurs compte tenu de l'augmentation des demandes soumises à la CSPAAT pour les microtraumatismes répétés chez les travailleuses et travailleurs d'OT.
- La nouvelle technologie doit être compatible avec des logiciels à commande vocale qui devraient être offerts aux travailleuses et travailleurs et aux clients ayant des handicaps.
- Le but du logiciel doit être *d'aider à déterminer l'admissibilité* et de donner à la travailleuse ou au travailleur plus de temps pour apprendre à connaître chaque client afin de discuter des occasions d'emploi et de formation et pour pouvoir les diriger au besoin vers les organismes et les soutiens communautaires adéquats.
- Les lettres produites par le système doivent utiliser un langage simple, que les clients peuvent comprendre facilement.

## **Recommandations du SCFP**

### **Assurance-emploi**

- Éliminer le processus de *cession des prestations* pour les demandeurs et prestataires en attendant la réception des prestations d'AE et fournir plutôt une aide d'un mois sans obligation de remboursement.

Selon le Congrès du travail du Canada (CTC), le gouvernement fédéral doit :

- Fournir des prestations normales sur la base de 360 heures de travail, peu importe où les travailleuses et travailleurs vivent et travaillent au Canada.
- Augmenter immédiatement les prestations à 60 % des gains calculés en fonction des 12 meilleures semaines d'une travailleuse ou d'un travailleur.
- Augmenter la période de réception des prestations jusqu'à un maximum de 50 semaines.
- Investir une partie du surplus de l'AE dans de meilleurs programmes de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre.
- Accroître l'appui et le financement des programmes de partage de travail de l'AE pour réduire les mises à pied et établir des liens entre les programmes de partage de travail et de formation.

### **Aide sociale : Ontario au travail et Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées**

- Accélérer le transfert du coût des prestations d'OT à la province.
- Mettre à jour annuellement, pour la province, sa portion du partage des coûts afin de couvrir les coûts réels au lieu de refiler les dépenses aux administrations municipales.
- Créer un régime provincial abordable de soins de santé et de soins dentaires pour les personnes à faible revenu.
- Indexer immédiatement l'OT et le POSPH à l'inflation.
- Augmenter les niveaux de prestations en fonction du coût de la vie réelle pour le logement, la nourriture, l'électricité, le téléphone et les transports (Comité sur l'accessibilité de la Coalition action POSPH, 2008).
- Hausser les allocations d'OT et du POSPH pour le logement et les lier aux loyers moyens dans différentes collectivités (Comité sur l'accessibilité de la Coalition action POSPH, 2008: 19), en tenant compte de l'augmentation du coût de l'électricité, de l'essence et de l'assurance des biens, tous inclus dans la composante du logement.
- Réviser immédiatement la déduction de 100 % des revenus d'emploi au cours des trois premiers mois de prestations d'Ontario au travail et instaurer une exemption forfaitaire de 500 \$ ou appliquer immédiatement l'exemption de 50 % des revenus d'emploi.
- Amorcer immédiatement un examen des 800 règles et règlements qui régissent l'admissibilité à l'aide sociale et les niveaux de prestations dans le but de « simplifier le

processus et de mettre fin au travail administratif redondant et inutile » (Deb Matthews, 2004: 25 citée dans CCDS 2009: 15).

- Simplifier le processus de demande au POSPH et fournir de l'aide aux demandeurs (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, décembre 2009: 10).
- Assurer une dotation en personnel suffisante et fournir à ce personnel une formation adéquate pour que le service soit offert de façon à respecter tous les demandeurs et bénéficiaires du POSPH (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, déc. 2009: 10).
- Rendre l'information sur les droits et sur les prestations offertes aux demandeurs et aux bénéficiaires disponible en formats accessibles (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, décembre 2009: 10).

### **Logement social**

- Fournir des niveaux de financement suffisants, pour les gouvernements provinciaux et fédéral, pour permettre aux administrations locales d'accroître l'approvisionnement en logements, de fournir des services de logement d'urgence et d'intégration et de mettre en œuvre un plan d'action pour prévenir l'itinérance et y mettre fin.
- Faire pression sur le gouvernement fédéral en faveur de la création et du financement d'un programme national de logement à coût abordable, avec des cibles et des délais précis (Campagne 2000, 2010).
- Investir pour mettre à niveau le stock vieillissant de logements sociaux (Campagne 2000, 2010).
- Verser une prestation mensuelle pour le logement aux locataires à faible revenu afin de diminuer le coût des loyers (Campagne 2000, 2010).
- Renforcer les lois protégeant les locataires (Campagne 2000, 2010).

### **Plafonds des actifs**

- Entreprendre un examen complet des règlements relatifs aux actifs dans le but de créer une approche plus cohérente et plus juste en matière d'actifs et de revenus (Comité sur l'accessibilité de la Coalition action POSPH, 2008).
- Harmoniser et hausser les niveaux d'actifs pour l'OT et le POSPH (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, février 2009).
- Hausser le plafond des actifs pour un prestataire célibataire bénéficiaire du POSPH à 10 000 \$ et à 500 \$ pour chaque membre additionnel de l'unité prestataire.
- Exempter 5 000 \$ de plus par adulte dans les comptes d'épargne libres d'impôts et les RÉER, comme l'a fait l'Alberta.
- À plus long terme, songer à mettre en œuvre une exemption générale de 60 000 \$ pour les instruments enregistrés, comme au Québec.
- À court terme, reporter toutes les évaluations des actifs pour les six premiers mois de prestations, comme à Terre-Neuve-et-Labrador.
- Offrir une exemption forfaitaire de gains pour chaque membre de l'unité prestataire de 500 \$ par mois, à compter du mois de la demande. L'exemption de 500 \$ remplacerait l'actuelle règle prévoyant que les gains sont déduits d'un dollar pour un dollar pour les trois premiers mois de prestation d'OT et de 50 % des gains du quatrième mois.
- Exempter les RÉER en tant que gains (Comité sur l'accessibilité de la Coalition action du POSPH, 2008).
- Exempter les bourses d'études en tant que revenu.

- Éliminer les règles relatives aux revenus, incluant le traitement des prêts comme des revenus et les déductions lorsque des membres de la famille ou des amis contribuent au coût de l'épicerie ou des repas.
- Éliminer les règles qui punissent la gestion intelligente de l'argent, comme le partage d'un logement, le choix d'un hébergement avec chambre et pension et la vie avec des membres de la famille.
- Permettre aux adultes et aux enfants à charge fréquentant des établissements d'enseignement postsecondaire et recevant des prestations du RAFÉO de vivre dans la maison familiale sans pénalité pour l'admissibilité des parents (Comité sur l'accessibilité de la Coalition action du POSPH, 2008).
- Permettre aux prestataires de continuer à recevoir un soutien au revenu d'OT et du POSPH pendant qu'ils fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire au lieu de contracter des prêts de la RAFÉO et éliminer les restrictions touchant les personnes célibataires accédant à l'éducation postsecondaire (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, février 2009).

### **Services de garde à l'enfance et l'éducation préscolaire**

- Mettre en œuvre *toutes les recommandations* du rapport du conseiller spécial en apprentissage préscolaire (Campagne 2000, 2010).
- Créer au moins 7 500 nouvelles places en garderie à coût abordable (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, février 2009).
- Bonifier les salaires et avantages sociaux des éducatrices en garderie (Campagne 2000, 2010).
- Fournir le financement nécessaire pour permettre aux garderies d'offrir des heures de garderie flexibles, en particulier pour les parents qui travaillent par quarts.
- Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il crée et finance un système national d'éducation de la petite enfance et de services de garde à l'enfance (Campagne 2000, 2010).

### **Charge de travail**

- Fournir, au niveau de la province, un financement suffisant et d'autres ressources pour régler le problème du nombre élevé de cas que doivent traiter les travailleuses et les travailleurs. Comme le souligne l'ASSMO, « une travailleuse ou un travailleur social qui a trop de responsabilités est inefficace » et les clients reçoivent des services de moindre qualité (ASSMO, 2009).
- Financer des ratios établis travailleur-clients, comme les ratios établis enseignant-élèves dans le système d'éducation et les ratios établis éducatrice-enfants dans le système de garderies (ASSMO, 2009).
- Financer adéquatement le système d'aide sociale afin de respecter les ratios de cas négociés par les employeurs et les syndicats.
- Maintenir le financement discrétionnaire destiné aux gestionnaires de services pour les clients, lorsque tous les coûts de l'OT seront renvoyés à la province (ASSMO, 2009).

### **Syndicalisation**

- Rétablir l'accréditation par signature de cartes *seulement* pour tous les travailleurs et travailleuses de l'Ontario (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, février 2009).

### **Prestation ontarienne pour enfants (POE)**

- Accroître la prestation pour enfants maximale à 1 500 \$ par année (125 \$ par mois) par enfant.
- Cesser de réduire les prestations pour les besoins essentiels des prestataires de l'aide sociale qui reçoivent la POE.

### **Allocation pour régime spécial (ARS)**

- Respecter la décision du tribunal des droits de la personne et restaurer le montant de 250 \$ par mois éliminé de l'Allocation pour régime spécial.
- Restaurer la couverture de l'ARS pour les états énumérés ci-dessus.
- Adopter des normes d'admissibilité en vertu desquelles on ne pourra pas refuser sans raison valable l'accès à l'ARS.
- Mettre en œuvre des lignes directrices qui respectent le droit à la vie privée des gens en matière de renseignements médicaux.

### **Salaire minimum**

- Hausser immédiatement le salaire minimum à 11 \$ l'heure.
- Protéger le salaire minimum contre la pauvreté pour empêcher les travailleuses et travailleurs de sombrer dans la pauvreté.
- Indexer le salaire minimum aux taux d'inflation annuels.
- Consulter les syndicats pour savoir comment améliorer le salaire minimum.

### **Équité salariale**

- Le gouvernement provincial doit financer entièrement tous les rajustements d'équité salariale qui sont dus (Cornish, 2008).
- Le gouvernement provincial doit fournir le financement voulu pour maintenir les rajustements d'équité salariale (Cornish, 2008).
- Le gouvernement provincial doit restaurer le financement de la Commission de l'équité salariale et du Tribunal de l'équité salariale (Cornish, 2008).

### **Éducation et formation**

- Inclure explicitement dans l'examen du système d'aide sociale un engagement à assurer des programmes de qualité et efficaces de soutien à l'éducation, à la formation et à l'emploi pour les prestataires de l'OT et du POSPH (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, février 2009).
- Entre-temps, accroître l'admissibilité aux programmes de soutien à l'emploi et de formation financés ou offerts par la province pour les prestataires de l'aide sociale (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, février 2009).
- Veiller à ce que chaque plan annuel exigé en vertu de l'entente Canada-Ontario sur la mise en œuvre de la main-d'œuvre inclue des soutiens de grande qualité et efficaces à l'éducation, à la formation et à l'emploi pour les personnes recevant des prestations d'OT et du POSPH (Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté, février 2009).
- Mettre en œuvre un outil d'évaluation des compétences en emploi axé sur les compétences pour permettre aux travailleuses et travailleurs d'OT et du POSPH de mettre en valeur les forces des clients par rapport aux possibilités d'emploi.
- Fournir une formation aux travailleuses et travailleurs afin qu'ils puissent mieux déterminer les compétences et habiletés en emploi transférables des clients.

- Fournir une formation aux travailleuses et travailleurs afin qu'ils puissent plus facilement déterminer les compétences non-techniques dont les clients pourraient avoir besoin pour s'améliorer et réintégrer le marché du travail.
- Entreprendre un examen approfondi de l'actuelle politique relative à la non-conformité aux règles et aux démissions ou congédiement en vertu de la loi ontarienne. La nature punitive de la politique peut créer des difficultés financières aux clients et contribuer à une mauvaise estime de soi et à un moral faible.
- Fournir des appuis aux parents et aux familles pour inciter les jeunes à obtenir un diplôme d'études secondaires.

### **Technologie**

- Une nouvelle technologie est une bonne chose, puisque le SGMPS n'a jamais été efficace; mais les travailleuses et travailleurs des premières lignes et leurs syndicats doivent être consultés sur la conception et la mise en œuvre de la nouvelle technologie.
- La nouvelle technologie doit être sans danger pour les travailleuses et les travailleurs compte tenu de l'augmentation des demandes soumises à la CSPAAT pour les microtraumatismes répétés chez les travailleuses et travailleurs d'OT.
- La nouvelle technologie doit être compatible avec des logiciels à commande vocale qui devraient être offerts aux travailleuses et travailleurs et aux clients ayant des handicaps.
- Le but du logiciel doit être *d'aider à déterminer l'admissibilité* et de donner à la travailleuse ou au travailleur plus de temps pour apprendre à connaître chaque client afin de discuter des occasions d'emploi et de formation et pour pouvoir les diriger au besoin vers les organismes et les soutiens communautaires adéquats.
- Les lettres produites par le système doivent utiliser un langage simple, que les clients peuvent comprendre facilement.

jf/sepb491

**Références :**

Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté (2 décembre 2009). *Making Good on the Promise: Evaluating Year One of Ontario's Poverty Reduction Strategy*.

Comité sur l'accessibilité de la Coalition d'action sur le POSPH (juillet 2008). *If it's Still Broke, Fix It: Reducing Poverty by Improving the Ontario Disability Support Program*.

Block, Sheila, (février 2009). *A Blueprint for Economic Stimulus and Poverty Reduction in Ontario*. Réseau 25 en 5 pour la réduction de la pauvreté.

Campagne 2000 (2010). *Rapport 2010 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada*.

Canada News-Wire (1<sup>er</sup> mars 2010). *Special Diet Program Contravenes Human Rights: Province Considers Scrapping Program in Response*.

Conseil canadien de développement social (CCDS) (5 février 2010). *La dure vérité : Le déficit social du Canada*.

Congrès du travail du Canada (CTC) (printemps 2011). *Bulletin de surveillance de la récession*. Numéro 5.

Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) (juin 2011). *Climat économique pour les négociations*. Vol. 8, n<sup>o</sup> 2. Ottawa, Ontario.

Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) (mars 2011). *Climat économique pour les négociations*. Vol. 8, n<sup>o</sup> 1. Ottawa, Ontario.

Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) (2003). *La carte routière de l'AE AC : Comment naviguer dans le régime d'assurance-chômage*. Ottawa, Ontario.

Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario à : <http://www.socialassistancereview.ca/accueil> .

Conrath, Chris et MacMillan, Michael (22 juillet 2004). *Ontario systems glitch mired in blame game*. Computer World Canada.

Cornish, Mary (mars 2008). *Putting fairness back into women's pay: the case for pay equity in Ontario*. Centre canadien pour les politiques alternatives.

Daily Bread Food Bank (1<sup>er</sup> novembre 2009). *A Housing Benefit for Ontario: One Housing Solution for a Poverty Reduction Strategy*.

Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste. Marie (février 2011). *Ontario Works Funding Issues Summary*. [http://www.ssm-dssab.ca/documents/assets/uploads/files/en/ow\\_funding\\_issues.pdf](http://www.ssm-dssab.ca/documents/assets/uploads/files/en/ow_funding_issues.pdf)

Davy, Denise (30 mars 2010). *Children's mental health crisis worsens*. *The Hamilton Spectator*.

Fédération canadienne des municipalités (2010). *La qualité de vie dans les municipalités canadiennes – Renforcer le filet social du Canada : Le rôle des gouvernements municipaux*.

Banques alimentaires Canada (2010). *HungerCount 2010: A comprehensive report on hunger and food bank use in Canada, and recommendations for change*. Toronto, Ontario.

*Globe and Mail* (24 juillet 2009). *Immigrants take brunt of recession, recover less quickly*. Tavia Grant et Jennifer Yang. <http://www.theglobeandmail.com/news/national/immigrants-take-brunt-of-recession-recover-less-quickly/article1231032/singlepage/#articlecontent>

Hennessy, Trish et Sawchuk, Peter H. (2003). *Worker Responses to Technological Change in the Canadian Public Sector: Issues of Learning and Labour Process*. *Journal of Workplace Learning*, 15(7/8), pp.28-43. Institut d'études pédagogiques de l'Ontario: Toronto.

Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC), *Indicateurs de mieux-être au Canada*. <http://www4.rhdcc.gc.ca/h.4m.2@-fra.jsp>

Income Security Advocacy Centre. *Ontario Auditor General's Report Underlines Need for Social Assistance Reform*.

Income Security Advocacy Centre (26 mars 2009). *Ontario Must Move on Social Assistance Reform: Budget 2009*.

Laurie, Nathan (novembre 2008). *The Cost of Poverty: An Analysis of the Economic Cost of Poverty in Ontario*. Association des banques alimentaires de l'Ontario.

Maxwell, Glynis (2009). *Poverty Reduction Policies and Programs: Poverty in Ontario – Failed Promise and the Renewal of Hope*. Conseil canadien de développement social.

Ministère des Services sociaux et communautaires. *La Prestation ontarienne pour enfants*.

<http://www.children.gov.on.ca/htdocs/English/growingstronger/strategy/ocb.aspx>

Monsebraaten, Laurie (30 novembre 2009). *Welfare reform creeps at snail's pace*. *The Toronto Star*.

Monsebraaten, Laurie (29 mars 2010). *Welfare rules tweaked after diet allowance axed*. [www.thestar.com](http://www.thestar.com).

Conseil national du bien-être social (2008). *Revenus de bien-être social, 2006 et 2007: Sa Majesté la Reine du chef du Canada*. Volume n° 128.

Bureau du vérificateur général de l'Ontario (28 juin 2011). *Examen par le vérificateur général du rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario*. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario : Toronto, Ontario.

Association ontarienne des banques alimentaires (OAFB) (2010). *HungerCount 2010: A comprehensive report on hunger and food bank use in Canada, and recommendations for change*. Toronto, Ontario.

Association des services sociaux municipaux de l'Ontario (ASSMO) (mai 2011). *On the teeter-totter: The challenges and opportunities for licensed child care in rural, northern and remote Ontario*. Toronto, Ontario.

Ontario Non-Profit Housing Association (ONPHA) (mai 2011). *Waiting Lists Survey 2011: ONPHA's 2011 Report on Waiting List Statistics for Ontario*.

Budget provincial de l'Ontario (2011). *Remonter la pente vers un avenir meilleur*. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

Association des services sociaux municipaux de l'Ontario (ASSMO) (30 juin 2009). *Ontario Works Cost-of-Admin Working Group, Briefing Note*. <http://www.omssa.com/lib/db2file.asp?fileid=36452>

Pascal, Charles E. (2009). *Dans l'optique de notre meilleur avenir : Mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario*. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009. Toronto, Ontario.

Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services (2008). *Envisager l'avenir ensemble*. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario : Toronto.

Social Planning Network of Ontario (10 septembre 2009). *Framing the Social Assistance Review for Cross-Community Outreach to Recipients and Workers*.

Spence, Adam (décembre 2009). *Ontario Hunger Report 2009: Living with Hunger*. Association ontarienne des banques alimentaires.

Stapleton, John (1<sup>er</sup> novembre 2009). *Why is it so tough to get ahead?* Metcalf Foundation.

Stapleton, John (21 octobre 2009). *Why Don't We Want the Poor to own Anything?* Metcalf Foundation.

Stapleton, John (mai 2009). *The 'Ball' or the 'Bridge': The Stark Choice for Social Assistance Reform in Ontario*. Centre canadien pour les politiques alternatives.

Social Planning Network of Ontario (SPNO) (octobre 2009). *Hard Hit: Impact of the Economic Downturn on Nonprofit Community Social Services in Ontario*.

Saul, Nick (12 octobre 2009). *Increase social assistance to put food in the budget*. [www.thestar.com](http://www.thestar.com).

Sawchuk, Peter H. *Coping with Change in the Ontario Public Sector: The Importance of Participatory Design*. Ontario : Université de Toronto.

Statistique Canada (29 juin 2011). *Le Quotidien*. Ottawa, Ontario.

Statistique Canada (27 juin 2011). *Le Quotidien*. Ottawa, Ontario.

Statistique Canada (10 octobre 2008). *Enquête sur la population active*, dans *Le Quotidien*. Ottawa, Ontario.

Statistique Canada (5 juin 2008). *Enquête sur la population active*, dans *Le Quotidien*. Ottawa, Ontario.

Toronto Star (26 février 2010). *Tribunal orders Ontario to boost welfare special diet*. Laurier Monsebraaten. Toronto, Ontario.

Wellesley Institute (été 2010). *Prekarious Housing in Canada*. Toronto, Ontario.